

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE & RGPD

Je soussigné(e),
Adresse :Code Postal :Ville :

1) autorise l'association « L'ECHIQUIER CLUB ALBIGEOIS » à me photographier et me filmer dans le cadre des différents événements que l'association organise. J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site Internet et la page Facebook de l'association, ainsi que sa production sur quelques supports que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'association. En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de « L'ECHIQUIER CLUB ALBIGEOIS » qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

2) Suivant la loi (RGPD), nous vous remercions de bien vouloir autoriser l'association l'Echiquier Club Albigeois à vous envoyer les informations concernant les cours, les compétitions, les stages, les manifestations et la gestion de l'association, en cochant la case ci-dessous :

- J'autorise
 Je n'autorise pas

Je confirme avoir reçu une information complémentaire (ci-jointe) concernant le traitement de mes données personnelles et je suis d'accord avec celles-ci.

Fait à Albi, le

Signature adhérent(e)

Autorisation par le parent/représentant légal si mineur(e).

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays :

Date et signature du parent/représentant légal

BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2023/2024

Catégories	Type de licence A Compétition B Loisir	Total Part F.F.E. + Part Ligue des Echecs d'Occitanie + Part Echiquier Club Albigeois (€)
Vétéran (Né en 1958 et avant) Sénior Plus (Né de 1959 à 1973) Sénior (Né de 1974 à 2003)	A	90
	B	55
U20 (Junior) (Né en 2004 et 2005) U18 (Cadet) (Né en 2006 et 2007)	A	80
U16 (Minime) (Né en 2008 et 2009) U14 (Benjamin) (Né en 2010 et 2011)	A	70
U12 (Pupille) (Né en 2012 et 2013) U10 (Poussin) (Né en 2014 et 2015) U8 (Petit Poussin) (Né en 2016 et après)	A	70

Horaires des entraînements :

- Mercredi (hors vacances scolaires)
 - ✓ 15h00-16h30 : jeunes débutants
 - ✓ 16h30-18h : jeunes confirmés
- Vendredi à partir de 20h30 pour tous
- Samedi :
 - ✓ 14h-16h : adultes débutants
 - ✓ 16h-18h : adultes confirmés

NOM : **PRENOM :**

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone fixe : / **Téléphone mobile :**

Adresse Email :

En fournissant votre Email, vous acceptez de recevoir des informations par voie électronique de l'association. Vous pouvez, à tout moment, demander l'arrêt de ces envois.

N° LICENCE : **A – B (entourer) / Catégorie :**

Certificat médical pour la pratique d'un sport : date.....(valide pour 3 ans)

En adhérent à l'association, ECHIQUIER CLUB ALBIGEOIS, je m'engage à respecter ses statuts et la charte du joueur d'échecs affichée dans la salle de jeu.

Fait le

Signature

Mode de règlement : chèque – espèce – virement – carte bancaire

N° chèque / banque :

.....

Date règlement :

Montant :

Cher(e) adhérent(e) au club, la protection de vos données personnelles est importante pour nous. Suite au Règlement général sur la protection des données (RGPD), nous sommes dans l'obligation de vous informer des raisons pour lesquelles nous enregistrons, et à qui, nous transférons vos données.

Si vous êtes adhérent(e) au club, les informations suivantes seront conservées :

- Nom, Prénom,
- Date de naissance,
- Adresse,
- Numéro de téléphone,
- Courrier électronique (si transmis sur le bulletin d'inscription).

Les informations seront conservées le temps de l'adhésion.

Nous transférons vos coordonnées seulement si cela est permis par la loi ou si vous avez donné votre autorisation.

Les informations suivantes sont transférées à la Fédération Française des Echecs :

- Résultats compétitions, tournois,
- Nom et Prénom,
- Date de naissance et sexe.

Suivant l'article 15 du RGPD, vous avez le droit de demander des renseignements sur l'utilisation de vos coordonnées.

Suivant l'article 16 du RGPD, vous pouvez à tout moment demander une correction des données inexactes enregistrées au sein du club.

Suivant l'article 17 du RGPD, vous pouvez à tout moment demander la suppression de vos données enregistrées par notre club.

* L'article 17 paragraphes 1 et 2 ne s'appliquent pas dans la mesure où ce traitement est nécessaire :

a) à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information ;

b) pour respecter une obligation légale qui requiert le traitement prévu par le droit de l'Union ou par le droit de l'État membre auquel le responsable du traitement est soumis, ou pour exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ;

c) pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique, conformément à l'article 9, paragraphe 2, points h) et i), ainsi qu'à l'article 9, paragraphe 3 ;

d) à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques conformément à l'article 89, paragraphe 1, dans la mesure où le droit visé au paragraphe 1 est susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement la réalisation des objectifs dudit traitement ; ou

e) à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

Pour toute demande concernant vos données personnelles enregistrées au sein de notre club, vous pouvez vous adresser directement au Président du club.

**INFORMATIONS CONCERNANT LES AIDES FINANCIERES ACCORDEES
AUX JEUNES POUR LA PRISE DE LICENCES SPORTIVES**

Afin d'encourager la pratique sportive auprès de la jeunesse, les jeunes peuvent disposer d'une aide financière :

- Le Chéquier Collégien accordé par la Conseil Départemental du Tarn,
- Le Pass' Sport accordé par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

1. Le Chéquier Collégien accordé par le Conseil Départemental du Tarn :**1.1. Le Chéquier collégien, qu'est ce que c'est ?**

Le chéquier collégien est là pour vous proposer des réductions tout au long de l'année.

Cette année, le Département a souhaité renforcer le dispositif et porter la valeur de son chéquier à **220 €** soit **une augmentation de 10%** par rapport à l'année précédente.

- Le chéquier reste nominatif et est remis par l'établissement scolaire à son élève.
- Le Chéquier collégien 2022-2023 est valable jusqu'au 31 août 2023.
- Il s'utilise chez les partenaires participant à l'opération, dont les listes figurent au dos de chaque chèque.

1.2. Quelles sont les réductions proposées ?

- NOUVEAU ! 1 chèque « **Activités sportives** » offrant aux collégiens une réduction de 30 € pour l'adhésion à une activité sportive en club (augmentation de 10 €) ou jusqu'à 23 € (***) de réduction pour l'adhésion à **une activité sportive au collège** (UNSS/UGSEL) ;
- 1 chèque « **Pass'sport** » donnant l'accès gratuit à des manifestations sportives de niveau national.

(**) Dans la limite du coût de la licence.

1.3. Comment en profiter ?

Simple et automatique !

Tous les collégiens inscrits de la 6^{ème} à la 3^{ème} domiciliés dans le département du Tarn et **inscrits dans un établissement tarnais** reçoivent automatiquement leur chéquier nominatif dans leur établissement dès la rentrée de septembre.

Si votre enfant ne l'a pas reçu, nous vous invitons à prendre contact avec son collègue.

Et pour les autres ?

- Si votre enfant est scolarisé en dehors du département mais qu'il réside dans le Tarn, il vous suffit d'envoyer un certificat de scolarité et un justificatif de domicile, à l'adresse suivante :
Département du Tarn
Service jeunesse et sports
Opération « Chéquier collégien »
35 Lices Georges Pompidou
81013 Albi Cedex 9
- Si votre enfant est scolarisé via le CNED, et déclaré auprès des Services départementaux de l'Education Nationale, il recevra son chéquier par courrier directement à votre domicile et, au plus tard, dans le courant du mois de novembre.

Pour toute information complémentaire, le Service jeunesse et sports est à votre disposition :
Tél. : 05 63 45 65 76 - Mél : chequiercollégien@tarn.fr

1.4. Règlement

Le Chéquier collégien 2022-2023 est **valable jusqu'au 31 août 2023**.

Il s'utilise chez les partenaires participant à l'opération, dont les listes figurent au dos de chaque chèque ou sur le tableau [en cliquant ici](#) (Nos partenaires actuels selon les activités).

- Aucun rendu de monnaie, ni aucun avoir ne peut être effectué sur les chèques ;
- Les chèquiers perdus ou volés ne sont pas remplacés ;
- Les chèques non utilisés ne sont en aucun cas remboursés ;
- Un seul chéquier est attribué par collégien et par année scolaire ;
- Le chèque « **Activités sportives** » ne peut être utilisé que pour une seule activité.
- Le **Pass'Sport** peut être utilisé à plusieurs reprises, il ne doit en aucun cas être détaché du chéquier ;

Plus d'informations sont disponibles sur le Site Internet du Conseil Départemental du Tarn :
<https://www.tarn.fr/au-quotidien/jeune-collegien/coup-de-pouce/le-chequier-collegien>

2. Le Pass' Sport accordé par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques :



2.1. Le Pass' Sport, qu'est ce que c'est ?

Le Pass'Sport est **une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

2.2. Qui est concerné ?

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.

2.3. Où l'utiliser ?

Le dispositif du « Pass'Sport » peut être utilisé pour toute adhésion ou prise de licence, jusqu'au 31 décembre 2023, auprès des associations sportives ou structures suivantes :

- Associations sportives et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des sports et des JOP ;
- Associations sportives non affiliées à une fédération agréée mais disposant d'un agrément Sport ou JEP valide.
- Associations sportives non affiliées à une fédération agréée mais disposant d'un agrément Sport ou JEP valide.
- Les structures du loisir sportif marchand (une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire ...), etc. ayant signé la charte d'engagement au dispositif.

Nouveauté cette année, le Pass'Sport sera désormais accepté **pour l'adhésion à une structure des loisirs sportifs marchands** comme par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, qui proposerait une offre d'un minimum de 3 mois pour un abonnement et d'au moins 12 séances pour des « tickets ». Il sera également **ouvert sur tout le territoire aux 5 000 associations agréées Sport ou Jeunesse et Education Populaire** proposant une activité sportive. Ces évolutions permettront de diversifier l'offre accessible et de favoriser ainsi pour le plus grand nombre la pratique d'une activité physique et sportive dont les bienfaits sur la santé et le bien-être sont reconnus.

2.4. Comment cela fonctionne ?

Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2023, un email sera adressé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, aux jeunes et aux familles éligibles. Cet email contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.

Plus d'informations sont disponibles sur le Site Internet du Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques : <https://www.pass.sports.gouv.fr/le-passsport-reconduit-pour-la-saison-2023-2024/>

SONDAGE SUR VOTRE PARTICIPATION A DIFFERENTES COMPETITIONS

Compétitions	Dates	Participation	Observations
Championnat de France des Clubs : Nationale 3, Nationale 4, Ligue 1, Départementale (licence A obligatoire, cadence 1h30 pour 40 coups avec + 30 secondes / coup et ajout ensuite de 30 minutes + 30 secondes / coup)	Dimanches 15/10/23, 12/11/23, 26/11/23, 17/12/23, 14/01/24, 28/01/24, 17/03/24 En complément pour la Nationale 3 : samedis 25/11/23, 16/03/24	<input type="checkbox"/> Je participerai à toutes les rondes <input type="checkbox"/> Je participerai à quelques rondes seulement <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	
Coupe Jean-Claude Loubatière (Elo < 1800, licence A obligatoire, cadence 50 minutes + 10 secondes / coup)	Phase 1 Départementale dimanche 03/12/2023 Phase 2 dimanche 24/03/24 Phase 3 dimanche 26/05/2024 Finale samedi 29/06/24 et dimanche 30/06/24	<input type="checkbox"/> Je participerai à toutes les phases <input type="checkbox"/> Je participerai à quelques phases seulement <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	
Coupe de la Ligue (Elo < 1800, licence B obligatoire, cadence 15 minutes + 3 secondes / coup)	Phase 1 samedi 03/02/24 Phase 2 samedi 25/05/24 Finale samedi 08/06/24 <u>Calendrier sous réserve de confirmation par la ligue</u>	<input type="checkbox"/> Je participerai à toutes les phases <input type="checkbox"/> Je participerai à quelques phases seulement <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	

Compétitions	Dates	Participation	Observations
Coup de la Parité (licence A obligatoire, cadence 50 minutes + 10 secondes / coup)	Phase 1 Régionale dimanche 10/03/24 Phase 2 dimanche 04/05/24 Finale samedi 29/06/24 et dimanche 30/06/24	<input type="checkbox"/> Je participerai à toutes les phases <input type="checkbox"/> Je participerai à quelques phases seulement <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	
Nationale 3 Jeunes (cadence 50 minutes + 10 secondes / coup pour les 3 premiers échiquiers cadence 25 minutes + 10 secondes / coup pour le dernier (poussin ou petit poussin))	Dimanches 21/01/24, 10/03/24 et 07/04/24	<input type="checkbox"/> Je participerai à toutes les rondes <input type="checkbox"/> Je participerai à quelques rondes seulement <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	
Championnat du Tarn par équipe Jeunes (cadence 50 minutes + 10 secondes / coup)	Samedi 04/05/24	<input type="checkbox"/> Je participerai <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	
Tournoi Interne du club d'Albi en cadence longue 7 rondes au système suisse (licence A obligatoire, cadence 60 minutes + 30 secondes / coup)	Dates à définir : une ronde un vendredi soir par mois à partir du mois d'octobre	<input type="checkbox"/> Je participerai <input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas participer	